

## **PROGRAMME D'ENCADREMENT DU MFE 2010-2011** **(Bioéthique et droit)**

### **PRESENTATION :**

L'Unité de droit familial du centre de droit privé a le projet d'organiser en 2011, avec la collaboration du Comité consultatif de bioéthique, un colloque consacré au rôle de l'éthique dans l'élaboration de la norme juridique.

Ce thème qui traduit l'importance de la bioéthique dans la réglementation nationale et internationale recouvre plusieurs axes de réflexion :

a) La conception même de la norme juridique et la réalisation de la coexistence entre dignité et liberté, c'est-à-dire la recherche d'une frontière entre la règle contraignante et le champ d'application de l'autonomie de la volonté dans tout ce qui touche à la maîtrise par la personne de son état, de son corps, de sa vie.

b) La procédure d'adoption des normes et la légitimité d'une délégation normative aux comités d'éthique aux fins d'intégration des principes éthiques dans l'ordre juridique sous diverses formes :

- la consultation des comités d'éthique et leur association à la préparation des règles juridiques, c'est-à-dire l'intervention des comités d'éthique dans le processus décisionnel
- l'interférence entre l'éthique et la déontologie
- le rôle de l'éthique dans l'application jurisprudentielle des normes
- l'analyse de la légitimité d'une délégation implique également un travail de recherche et d'analyse sur la composition et le fonctionnement des comités (mode de désignation des membres, processus délibératif...)

c) Le rôle des comités d'éthique dans le processus décisionnel d'application des normes (notamment pour tout ce qui touche à la recherche et à l'expérimentation médicale et scientifique).

d) Le rôle des comités d'éthique dans l'évaluation ou l'interprétation des normes existantes et dans le processus de réflexion sur leur évolution ou leur modification.

Ces différents thèmes de réflexion s'articulent sur plusieurs niveaux de recherche :

a) Certains sont immédiats et concernent essentiellement :

- les fonctions des différents comités d'éthique nationaux (comité consultatif de bioéthique, commission fédérale recherche sur embryon, commission d'évaluation de la loi avortement, commission euthanasie, comités d'éthique clinique...) et internationaux (Unesco, Conseil de l'Europe...) dans la formulation de la règle de droit et dans son application. Un questionnement identique peut être mené concernant

- le lien entre les recommandations diverses des comités d'éthique, la pratique de la profession et l'élaboration de la déontologie (analyse de l'effectivité réelle des avis)
- concernant plus particulièrement la compétence consultative du comité national de bioéthique, il serait intéressant d'analyser l'impact réel des avis sur la formulation de la norme en mettant en parallèle le contenu des avis et leur transposition effective dans le droit positif
  - le même travail peut être réalisé au plan international : analyse de l'impact en droit interne des normes éthiques retenues par le CIB (Comité International de Bioéthique – Unesco) ou le CDBI (Comité Directeur pour la Bioéthique – Conseil de l'Europe).

Ce point présente une importance particulière dès lors que ces deux comités internationaux ont un rôle spécifique puisqu'ils produisent la norme en veillant également à sa mise en œuvre.

b) Plus fondamentalement, cette recherche peut conduire à une réflexion plus globale sur le rôle de l'éthique dans le droit : analyse du rôle des droits fondamentaux – communs à l'éthique et au droit -, comme critère de fixation des limites à l'autonomie par référence aux principes de dignité.

Sur ce plan, le rôle des comités d'éthique apparaît comme fondamental pour assurer la prééminence des principes éthiques face à d'autres logiques (économiques, utilitaristes ou même scientifiques).

\*  
\*   \*   \*

Ce travail de recherche pourrait être mené par au minimum quatre ou six étudiants ayant choisi le cours « *bioéthique et droit* » et souhaitant réaliser leur TFE dans cette matière.

Ces étudiants seraient ensuite associés à la préparation du colloque organisé en 2011.

Les thèmes de recherche proposés seraient :

- analyse des rôles confiés en droit interne et international aux différents comités d'éthique (fonction consultative ou normative, intervention dans le processus d'élaboration législative ou dans l'application des normes, compétence d'information, de consultation sur l'évaluation des normes... )  
Ce premier thème devrait être traité de façon théorique (analyse des législations instituant les comités d'éthique et précisant leurs compétences, leur mode de fonctionnement, leur composition...) mais également pratique (notamment par une interrogation « *de terrain* » des comités d'éthique et tout particulièrement des comités d'éthique clinique)
- analyse des avis du comité consultatif de bioéthique et de leur transposition dans le droit positif
- analyse du même thème au plan international (effectivité des fonctions du CIB et du CDBI)
- recherche plus générale de l'influence des normes éthiques dans les législations récentes reconnaissant un droit croissant à l'autonomie de la volonté dans les domaines touchant à la personne, sa vie, son corps (procréation médicalement assistée, euthanasie, avortement, don d'organe, expérimentation, matériel corporel humain...)

Il s'agirait plus particulièrement de rechercher dans ces différentes législations un éventuel point commun axé sur les principes de dignité et de consentement libre et éclairé en examinant comment ils sont mis en œuvre et comment ils sont garantis (avec une importance particulièrement à réserver à la situation des personnes incapables en droit ou en fait).

L'analyse des garanties implique également une recherche et une réflexion critique sur les modalités de délégation mises en œuvre (comité d'éthique, clause de conscience...).

Ce travail de recherche s'inscrira, comme précisé ci-avant, dans le cadre de la réalisation d'un TFE portant sur la bioéthique et le droit et de la participation au colloque de 2011.

Des réunions seront organisées périodiquement – au minimum une fois par mois -, avec les étudiants concernés et les membres de l'unité de droit familial – dont le professeur Monsieur Alain-Charles VAN GYSEL et Nicole GALLUS, titulaire du cours de bioéthique et droit -, afin d'encadrer le travail théorique et pratique (enquêtes auprès des comités d'éthique) et de discuter collectivement des résultats des recherches.

Le Comité consultatif de bioéthique – dont Nicole GALLUS est membre effectif -, sera associé à ce travail de recherche ainsi qu'au colloque de 2011.

\*\*\*

**INFORMATIONS (Article 29 du règlement MFE) :**

**Nombre d'étudiants que l'Unité peut accueillir dans ce programme :** de 4 à 6

**Type de travaux :** participation à une recherche collective

**Thème de recherches :** le rôle des comités de bioéthique dans l'élaboration de la norme juridique

**Personnes chargées de l'encadrement :** Nicole Gallus, Alain-Charles Van Gysel

**Obligations des étudiants :** Outre le travail écrit, participation à des réunions au minimum mensuelles, enquêtes auprès des comités d'éthique.

**Institutions extérieures à l'Unité et parties au programme de recherches :** le Comité consultatif de bioéthique belge.

Bruxelles, 17 mai 2010

Nicole GALLUS  
nicole.gallus@vandieren-gallus.be

Alain-Charles VAN GYSEL  
Alain-Charles.Van.Gysel@ulb.ac.be